

Conseil Municipal du 12 novembre 2018
Salle Édith PIAF
Espace Culturel Capellia - 19h00

COMPTE RENDU SOMMAIRE

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (*articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- **PROCÈDE** À L'INSTALLATION DE MADAME KATELL ANDROMAQUE EN QUALITÉ DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE
- **PREND ACTE** DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE NANTES MÉTROPOLE
- **PREND ACTE** DES RAPPORTS ANNUELS 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET DES DÉCHETS
- **APPROUVE** LES NOUVELLES DÉNOMINATIONS DE LOTS LIBRES SECTEUR 7 ET 8 (ZAC DES PERRIÈRES)
- **VALIDE** LES TERMES DE LA CONVENTION DU PROJET « PLANTONS EN FRANCE – EN ROUTE VERS LES 5 MILLIONS D'ARBRES »
- **VALIDE** LES TERMES DE L'AVENANT À LA CONVENTION CONCLUE AVEC NANTES MÉTROPOLE SUR LE FONDS DE CONCOURS POUR LES SITES TOURISTIQUES
- **APPROUVE** LA DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA CAF DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LE RENOUVELLEMENT DU LOGICIEL DE MULTIFACTURATION DES ACTIVITÉS PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE
- **APPROUVE** LA DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAF DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LE LIEU D'ACCUEIL D'ENFANTS PARENTS
- **VALIDE** LES TERMES DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PASS CULTURE SPORT AVEC LA RÉGION – OFFRE SORTIES COLLECTIVES (RECONDUCTION)
- **DÉCIDE** LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE FOOTBALL
- **DÉCIDE** LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATION AYANT ENREGISTRÉ DES COUPONS LORS DES INSCRIPTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'ACCÈS AUX LOISIRS DES JEUNES
- **APPROUVE** LA DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA CAF DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR L'ACQUISITION D'UN MODULAIRE POUR L'ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS DES ENFANTS DE 3 À 5 ANS

- **APPROUVE** LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2018
- **ACCEPTE** LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRECOURABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
- **APPROUVE** LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019
- **APPROUVE** LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE NANTES MÉTROPOLE AU TITRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN 2017 / 2020 ENTRE LA MÉTROPOLE ET LA RÉGION POUR LA RECONSTRUCTION DU RESTAURANT SOCIAL DE LA MAISON DE LA SOLIDARITÉ
- **DÉCIDE** LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE, DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE
- **DÉCIDE** LA CRÉATION DE POSTES ET **MODIFIE** LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : www.lachapellesurerdre.fr

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 15 novembre 2018

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Philippe GRANDJEAN